

## ISM-IAE Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

### Grille tarifaire pour l'année universitaire 2021-2022

#### Formation continue

#### 1. Identification des publics

Toute personne engagée ou non dans la vie active, qui, à l'issue de sa formation initiale, reprend ultérieurement des études ou poursuit sa formation relève de la formation continue.

L'entrée en formation continue se caractérise par :

- Le statut de stagiaire de la formation continue conféré à la personne ;
- L'établissement d'une convention ou d'un contrat de formation entre l'organisme de formation et une personne morale de droit public ou privé (convention) ou une personne physique (contrat à titre individuel).

Un contrat d'accompagnement portant sur un service particulier rendu (accompagnement individualisé, aménagement du contenu ou du rythme de la formation etc...) peut également être signé avec le stagiaire de la formation professionnelle continue.

Dans le cas où la personne ne bénéficie d'aucun financement institutionnel (pas de maintien du salaire pendant la formation, pas de prise en charge du coût de la formation), d'aucune ingénierie et prestations spécifiques, celle-ci relève du régime de la reprise d'études non financée et les frais d'inscription sont les mêmes que ceux acquittés par les étudiants en formation initiale.

#### 11. Public en reprise d'études

Public qui reprend des études en vue d'obtenir un diplôme national (DAEU et LMD) après un arrêt d'au moins 2 années, engagé ou en voie de s'engager dans la vie active

- **Reprise d'études financée**  
Public qui bénéficie d'une prise en charge des frais de formation par un tiers. Il signe une convention de formation professionnelle (financement par un tiers) ou un contrat de formation professionnelle (financement individuel) : plan de formation entreprise, congé individuel de formation, compte personnel de formation, demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement de la formation, contrat de professionnalisation, aides publiques (pôle emploi, région...)
- **Reprise d'études non financée**  
Public qui ne bénéficie d'aucune prise en charge des frais de formation dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

## 12. Stagiaire formation professionnelle

Public engagé dans la vie active venant suivre une formation professionnelle qualifiante et/ou certifiante (hors LMD) dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ils bénéficient d'une convention de formation professionnelle (financement par un tiers) ou d'un contrat de formation professionnelle (financement individuel).

## 2. Politique tarifaire

### 21. Tarifs des formations pour les stagiaires de la formation continue inséré dans une formation initiale (hors actions de formation avec des partenaires : IFG et PROMEO)

	<b>Tarif</b>
<b>Licence Professionnelle</b>	7 400 €
<b>Licence</b>	7 000 €
<b>Master</b>	7 600 €
<b>Reprise d'études partielle</b>	Pour chaque EC (élément constitutif) : 300 € Pour l'UE « Mémoire » : 500 €

Ces tarifs incluent les coûts de formation et les coûts d'accompagnement et de suivi à la reprise d'études.

Pour les candidats ne bénéficiant pas d'un financement (partiel ou total) de la part d'une entreprise, d'une organisation publique ou des différents organismes financeurs de la formation continue (FONGECIF, OPCO, Pôle Emploi, etc.), ce tarif s'applique dès lors qu'il y a un aménagement du dispositif de formation par rapport à une formation initiale : déroulement de la formation, rythme de formation, parcours individualisé, etc.

En cas de financement partiel de la formation, la différence reste à charge du bénéficiaire de la formation.

En cas de financement individuel (partiel ou total), le stagiaire peut faire une demande d'exonération des frais de formation restant à sa charge. La décision d'exonération relève d'une commission désignée par le doyen de l'Institut Supérieur de Management. Les demandes d'exonération sont instruites sur la base de documents relatifs aux ressources du candidat et à sa situation professionnelle et personnelle. Les demandes d'exonération doivent être formulées avant la signature de la convention de formation. La décision de la commission d'exonération (montant de l'exonération accordée) est prise en compte dans la proposition de convention de formation au candidat.

## 22. Formations diplômantes ou qualifiantes spécifiques FC

Les tarifs des formations élaborées spécifiquement pour un public de formation continue permettent d'assurer le fonctionnement en autofinancement complet et ne doivent pas être inférieurs au coût de revient. L'ouverture de la formation est conditionnée à un nombre minimum de stagiaires inscrits qui permet de couvrir ce coût. Les tarifs et les seuils sont établis par le service de formation continue lors de la création du diplôme.

### Formations qualifiantes proposées

Préparation modulaire au Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE) pour un public en formation continue.

Modules	Mode de formation	Durée	Coût Total HT
Word niv.1	Présentiel	14h	760 € HT
Excel niv.1	Présentiel	14h	760 € HT
Power Point niv.1	Présentiel	14h	760 € HT
Access	Présentiel	14h	1114€ HT

Le coût de formation comprend, pour chaque module :

- Un test de diagnostic individualisé
- L'ouverture des droits à la carte PCIE (nominative et valable à vie dans tous les centres certifiés PCIE)
- La fourniture d'un ouvrage VS Editions (support de formation) ;
- La formation en face à face d'une durée de 14h
- La présentation au test de certification.

## 23. Convention d'accompagnement individuel et de suivi administratif

Ce type de convention concerne les candidats en formation continue qui intègrent des formations au sein d'un groupe de formation initiale. Elle comprend les prestations suivantes :

- **Avant le début de la formation** : l'accueil, l'information et l'orientation du candidat ; le suivi des dossiers de candidature ; le suivi de l'inscription administrative ; l'aide au montage des dossiers de financement ; l'aide à la recherche d'un contrat de professionnalisation ;
- **Durant la formation** : le tutorat par un enseignant-suiveur, le suivi de présence (feuille mensuel d'émargement) ; le suivi administratif avec les organismes financeurs ; l'aide à la recherche de stage et le suivi de la convention de stage ;
- **Après la formation** : la délivrance des attestations de fin de formation.

Le tarif de la convention d'accompagnement individuel et de suivi administratif est de **650 €**  
Ce tarif est destiné à prendre en charge les surcoûts d'accompagnement et suivi propres au public de formation continue.

En cas de financement de la formation par un tiers (OPCO, plan de formation entreprise, Pôle emploi...), le coût de la convention d'accompagnement individuel et de suivi administratif sera compris dans le coût total de la formation.

## 24. Validation des acquis

### 241. Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen.

Les tarifs de la VAE font l'objet d'une harmonisation entre les universités d'Ile-de-France et sont basés sur la prise en charge de l'OPCO, du Pôle emploi et/ou de la Région ou tiennent compte, dans le cadre de VAE collective, du nombre de salariés à engager dans la démarche VAE.

	Candidats financés	Demandeur d'emploi pris en charge Pôle emploi / Région IDF
<b>ACCOMPAGNEMENT</b>		
<b>LICENCE MASTER</b>	20 h à 2 4h	20 h à 30 h
Accompagnement	1 800 €	<i>Accompagnement classique 20h</i> <i>A hauteur de la prise en charge de la région</i> <i>Pas en deçà de la prise en charge IDF : 800€</i>  <i>Accompagnement renforcé : 30h</i> <i>Demandeurs d'emploi sans certification, de longue durée :</i> <i>A hauteur de la prise en charge de la région, en deçà de la prise en charge IDF : 1 200 €</i>
Validation (jury)	1 000 €	<i>A hauteur de la prise en charge de la région dans la limite de la prise en charge IDF 640 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 €</b>	<b>minimum 1 440 €</b>
<b>VAE DOCTORALE</b>		
Recevabilité / faisabilité		500 €
Accompagnement 24h		2 000 €
Validation (jury)		1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 000 €</b>
<b>VALIDATION PARTIELLE</b>		
<b>LICENCE MASTER</b>		
Accompagnement post jury	110 €	Forfaitaire avec l'accompagnement
Suivi prescription jury	<b>EC : 300 €</b> <b>UE Mémoire : 500 €</b>	<i>En fonction de la prise en charge de la région :</i> <i>Pas en deçà de la prise en charge IDF</i> <i>Jusqu'à 1 600€</i>
<b>VAE DOCTORALE</b>		
Accompagnement post jury		110 €
Suivi prescription du jury		390 €
<b>TOTAL</b>		<b>500 €</b>
<b>DROIT DE SCOLARITE</b>		
Les tarifs ci-dessus s'entendent hors droits de scolarité qui sont fixés par arrêté ministériel annuel fixant le taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur. En cas de validation partielle, conformément à la décision de la CFVU, le candidat ne paye pas de droits de scolarité pour un accompagnement complémentaire réalisé dans l'année universitaire qui suit la première inscription. Au-delà l'acquittement des droits de scolarité est requis.		

## **242. Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)**

Le dispositif dit de VAPP permet de valider les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées par un établissement d'enseignement supérieur.

**Tarif unique : 250 €**

## **243. Validation d'études supérieures**

La Validation d'Etudes Supérieures (VES), permet l'obtention de tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par reconnaissance de ses études suivies en France ou à l'Etranger.

**Tarif unique : 600 €**

Les droits de scolarité doivent être acquittés en cas de validation totale du diplôme.

*Les tarifs s'entendent hors taxe, l'université est exonérée de la TVA au titre de l'article 621-4-4° a du code général des impôts pour ses activités d'enseignement universitaire et de formation continue.*